

**COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES  
DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE  
Sous-Comité juridique**

*Transcription non éditée*

**671**<sup>ème</sup> séance

Jeudi 11 avril 2002, à 15 h 15

Vienne

*Président* : M. V. KOPAL (République tchèque)

*La séance est ouverte à 15 h 15.*

**Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la 42<sup>ème</sup> session du Sous-Comité juridique** (point 10 de l'ordre du jour) *(suite)*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs les délégués, je déclare ouverte la 671<sup>ème</sup> réunion du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Nous allons reprendre le débat sur le point 10 de notre ordre du jour, à savoir « Les nouveaux points à inclure dans l'ordre du jour de la 42<sup>ème</sup> session du Sous-Comité juridique ». Cet après-midi, si vous le voulez bien, j'aimerais raccourcir notre séance afin que le Secrétariat ait le temps de rédiger le projet de rapport de notre session, afin qu'il soit prêt à temps pour notre prochaine réunion demain matin. Je vous fais confiance. Vous n'ignorez pas que nous avons tenu une deuxième séance de consultations officieuses ce matin. Je vais maintenant donner la parole au coordonnateur de ces consultations, M. Niklas Hedman, qui va nous faire son rapport au sujet des travaux de ce Sous-Comité.

**M. N. HEDMAN** (Suède) [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur le Président. Au cours de la nouvelle réunion de ce matin, j'ai fait un certain nombre d'observations au

sujet, notamment, de la première séance de consultations informelles. Nous venons d'en tenir une deuxième, et j'aimerais faire quelques remarques supplémentaires.

Durant la séance de ce matin, séance officieuse, nous étions d'accord d'ajouter un point 8 à l'ordre du jour de l'année prochaine à propos de l'examen du projet de protocole préliminaire sur les questions relatives aux objets spatiaux et c'est une question que nous devrions diviser en deux sous-points. Le premier porterait sur les considérations relatives aux possibilités qu'ont les Nations Unies de faire office d'autorité de supervision dans le cadre du projet de protocole préliminaire et deuxième sous-paragraphe, le groupe de travail doit être formé pour examiner le sous-point a). Mais après avoir demandé un avis juridique, ce sous-groupe qui débattrait du point 8 débattrait de deux points séparément. Le Secrétariat devrait préparer un rapport, en consultation avec le service juridique, à soumettre au groupe de travail par la suite.

Et puis, nous avons débattu d'autres choses également. D'abord le point 9 de l'ordre du jour, à savoir « Questions relatives à l'État de lancement », et les autres propositions qui ont été faites dans le cadre de cette réunion du Sous-Comité juridique. Malheureusement, aucune de ces deux propositions n'a fait l'objet d'un consensus. Les débats ont été riches et intéressants mais il n'y a pas eu de consensus. Merci, Monsieur le Président.

---

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0708, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.

**Le PRESIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie M. Hedman, représentant de la Suède et coordonnateur du projet d'ordre du jour pour la prochaine session du Sous-Comité, et j'aimerais maintenant donner l'occasion à toutes les délégations qui souhaitent s'exprimer dans le cadre de ce Sous-Comité en plénière, de le faire maintenant. Je vous rappelle que c'est là la dernière occasion dont vous disposez pour faire ces remarques durant cette session du Sous-Comité. Les États-Unis.

**M. S. MATHIAS** (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur le Président. Durant les consultations officieuses de ce matin sur le point 10, qui ont été si brillamment dirigées par le représentant de la Suède, il a été question du point 9 actuel de l'ordre du jour et notamment le réexamen du concept de l'État de lancement. Il a été question de la possibilité que pourraient avoir les États de faire des observations à propos de ce concept « État de lancement » et de réfléchir à propos des conclusions auxquelles est parvenu le groupe de travail qui s'est occupé de ce point. Ma délégation a dit ce matin que le fait d'avoir un point distinct sur le concept de l'État de lancement était très inopportun. Nous avons pris très au sérieux le désir qu'ont certains autres États d'avoir la possibilité de poursuivre leurs réflexions sur les conclusions du groupe de travail et toutes autres considérations relatives au concept de l'État de lancement.

J'aurais une proposition à vous faire, Monsieur le Président. Le rapport de ce Sous-Comité pourrait faire état des faits que sous le point 4 de l'ordre du jour, « État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace », que le groupe qui s'occupe de ce point s'occupe également de l'application et de la mise en œuvre du concept de l'État de lancement, tel que ce concept est reflété dans les conclusions du groupe de travail dont faisait partie le Secrétariat. Nous pensons que le groupe de travail qui s'occupe du point 4 de l'ordre du jour, pourrait poursuivre l'examen des conclusions du groupe de travail, notamment pour ce qui a trait à l'application et à la mise en œuvre du concept de l'État de lancement. Ce serait pour nous la meilleure forme de procéder, Monsieur le Président. Je vous remercie.

**Le PRESIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, M. le représentant des États-Unis, de cette observation et de cette proposition de solution du différend qui nous oppose à propos de l'examen du rapport du groupe de travail du point 9 de l'ordre du jour de la dernière session du Sous-Comité. J'ai sur ma liste d'orateurs le représentant de l'Australie.

**M. A. BELL** (Australie) [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur le Président. Un ou deux commentaires également sur ce point 9. Comme nous l'avons dit ce matin, nous préférierions voir un point différent qui serait le suivi du réexamen du concept de l'État de lancement. Nous sommes conscients qu'il n'y a pas eu de consensus sur cette question du fait que certains pays sont plutôt opposés à ce procédé. C'est pourquoi nous sommes en faveur de la proposition si constructive que les États-Unis viennent de faire. Nous souhaiterions que la question de l'application et de la mise en œuvre du concept de l'État de lancement soit examinée dans le cadre du groupe de travail qui s'occupe du point 4 de l'ordre du jour.

**Le PRESIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie l'Australie de cette déclaration. Je donne la parole à l'Inde.

**M. P. CHAUDHARY** (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur le Président. Comme nous l'avons dit ce matin, Monsieur le Président, nous ne sommes pas en faveur d'une poursuite de ce point de l'ordre du jour. Mais au vu du débat de ce matin, nous sommes heureux de donner notre appui à la proposition des États-Unis.

**Le PRESIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci à l'Inde. La Grèce.

**M. V. CASSAPOGLOU** (Grèce) [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur le Président. Nous appuyons la proposition des États-Unis, proposition qui va dans le bon sens. Merci.

**Le PRESIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci à la Grèce. Y a-t-il d'autres points de vue sur cette question ? L'Italie et ensuite le Brésil.

**M. C. ZANGHI** (Italie) : Je vous remercie, Monsieur le Président. S'agissant des suites à donner à ce rapport sur l'État de lancement, j'étais ce matin en faveur de m'en tenir à un point à l'ordre du jour, même sous l'angle d'un simple suivi de ce rapport que le groupe d'experts a mené à bien depuis trois ans de travail. Mais s'agissant d'une solution, disons de compromis, pour rejoindre un consensus et donc d'attribuer cette tâche au groupe de travail déjà existant, je suis tout à fait en faveur de cette solution, pourvu que figure quelque part dans le rapport, que le mandat du groupe d'experts soit élargi même à ce suivi de la notion d'État de lancement. Ceci pour la question de l'État de lancement.

J'aurais également l'intention d'intervenir à propos d'une autre suggestion qui a été faite. Je ne sais pas si c'est le bon moment ou lorsque vous voudrez.

**Le PRÉSIDENT** : Merci, M. le distingué représentant de l'Italie. En ce qui concerne votre deuxième point, je préférerais si vous vouliez bien le faire plus tard. Merci. *[interprétation de l'anglais]* : L'orateur suivant sur ma liste est le représentant du Brésil.

**M. S. LEITE DA SILVA** (Brésil) *[interprétation de l'anglais]* : Je vous remercie, Monsieur le Président. Nous aimerions également appuyer l'initiative des États-Unis. Merci.

**Le PRÉSIDENT** *[interprétation de l'anglais]* : Merci au représentant du Brésil pour cette observation. D'autres délégations souhaitent-elles s'exprimer sur cette question ? Je vois que la Fédération de Russie souhaite intervenir. Je vous en prie.

**M. Y. M. KOLOSOV** (Fédération de Russie) *[interprétation du russe]* : Merci. Monsieur le Président, il y a apparemment un souhait collectif qui consiste à amender le point 4 pour permettre au Sous-Comité de poursuivre l'examen du concept de l'État de lancement. Mais nous aimerions qu'il soit inscrit au procès-verbal que cette question sera examinée sans préjuger des répercussions que cet examen pourrait avoir sur les quatre traités fondamentaux.

**Le PRÉSIDENT** *[interprétation du russe]* : Je vous remercie. *[interprétation de l'anglais]* : Les États-Unis.

**M. S. MATHIAS** (États-Unis d'Amérique) *[interprétation de l'anglais]* : J'aimerais répondre à ce que vient de dire la Fédération de Russie. À notre avis, faire une référence spécifique au procès-verbal au fait que le point 4 de l'ordre du jour est suffisamment large pour inclure cette question ne revient pas à limiter ni à élargir le mandat de ce groupe de travail. Du reste, nous ne visons qu'à faire en sorte que l'examen du concept de l'État de lancement soit simplement soumis au groupe de travail qui s'occupe du point 4 de l'ordre du jour. Le concept s'insère parfaitement bien dans l'« État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace ». Il s'agit de la mise en œuvre d'un aspect particulier de ces cinq traités. Donc, il ne s'agit pas d'un élargissement et encore moins d'une restriction des questions qui pourraient être soulevées sur ce point de l'ordre du jour. Il ne s'agit que d'une question supplémentaire qui peut être débattue dans ce cadre.

**Le PRÉSIDENT** *[interprétation de l'anglais]* : Je vous remercie, M. le représentant des États-Unis. Est-ce que cette explication des États-Unis vous satisfait, Messieurs et Mesdames ? Je crois que c'est le cas. Je crois que nous sommes parvenus à un consensus sur ce point, à savoir la prise en considération dans les débats, du résultat des débats du point 9 de l'ordre du jour de la session qui vient de se conclure, au point 4 de l'ordre du jour de la prochaine session. S'il n'y a pas d'objections, *il en est ainsi décidé*.

Nous passons maintenant aux autres points qui demeurent en suspens. Je donne maintenant la parole à l'Italie, puisque vous l'aviez demandée auparavant.

**M. C. ZANGHI** (Italie) : Je vous remercie, Monsieur le Président. En effet, je voudrais me référer à la proposition faite il y a trois ans pour la première fois, par la délégation de la Fédération de Russie et aujourd'hui reprise par le texte qui nous a été proposé par la Fédération de Russie, la Chine, la Grèce et auquel se sont jointes d'autres délégations. Je me réfère à cette idée d'étudier, le cas échéant, la possibilité et l'opportunité, etc., j'en passe, sur les cinq conventions sur le droit de l'espace. Je sais bien que dans le débat de ce matin on n'a pas réussi à avoir un consensus et on a plutôt noté une sorte d'impasse vu que les interventions se sont divisées pour et contre d'une manière plutôt ferme.

Je me demande toutefois si on ne peut pas encore réfléchir un instant avant de repousser encore une fois cette proposition. Car j'ai été très sensible lorsque notre collègue Kolosov, ce matin, nous a fait remarquer que notre Comité d'un côté à maintes reprises remarque que les cinq conventions des Nations Unies parfois apparaissent un peu dépassées, pas à la mesure avec l'évolution des technologies existantes et pour être cohérentes demanderaient une sorte de révision. Je sais bien que d'un autre côté, personne ne veut toucher à ces cinq conventions qui constituent, jusqu'à présent, une sorte de code du droit international de l'espace. Mais évidemment, il y a, d'une manière ou d'une autre, une sorte d'incohérence entre ces deux manières de voir les choses. Tout en sachant les positions fermes qui ont été prises par plusieurs délégations, je me demande si on peut réduire au minimum, à l'essentiel de la proposition de la Fédération de Russie, car lorsque cette proposition a été faite pour la première fois il y a trois ans, c'était juste à la fin de cette proposition qu'on a évoqué la possibilité d'aborder la notion d'État de lancement qui est une petite issue de cette idée. On avait dit à l'époque qu'il y a peut-être différentes notions ou différentes questions qui figurent dans les conventions existantes et qui mériteraient d'être

étudiées à fond pour voir jusqu'à quel point elles sont encore valables vu l'état actuel de l'évolution.

Parmi les différentes questions, on a isolé la notion d'État de lancement, on a créé un comité, on a travaillé, etc., et on a mené à bien au moins une notion « État de lancement ». Mais, déjà à l'époque, la notion d'État de lancement n'était pas la seule qu'on aurait pu aborder de la même manière, c'est-à-dire sans réviser, sans bouleverser les conventions internationales, mais quand même en essayant de réfléchir sur la portée de certaines expressions à la lumière de la situation actuelle, technologique, juridique, etc., etc. A l'époque, je me souviens que, entre autre, on avait évoqué par exemple, la situation des organisations internationales intergouvernementales qui sont de plus en plus des acteurs de l'activité dans l'espace, tandis qu'à l'époque des conventions internationales, en 1967 et suivantes, je ne dis pas qu'elles n'existaient pas, mais elles n'avaient pas le même rôle qu'elles ont aujourd'hui. On pourrait ajouter les conséquences sur d'autres conventions, sur d'autres organisations internationales dans le domaine de l'espace, qui ont changé de casquette, parce que suivant les règles de la privatisation, elles sont devenues des organisations non gouvernementales. Je pense notamment à la privatisation d'INTELSAT, la même chose s'est passée avec EUMERSAT et OUTERSAT, et peut-être il y en aura d'autres dans les années à venir.

Ceci dit, il en découle qu'il y a certainement d'autres notions, d'autres situations visées par les conventions qui méritent une réflexion, sans pour autant dire qu'il faut changer les conventions, ça c'est évidemment une conséquence à laquelle on ne veut pas arriver aujourd'hui.

Toutes ces considérations faites, je me demande si on ne peut pas appliquer la philosophie qui nous a amenés à étudier la notion d'« État de lancement » à d'autres questions qui découlent toujours d'une lecture plus attentive des conventions existantes. Je ne veux pas à ce moment vous proposer une autre notion parce que le moment est tardif, ce n'est pas la question de le faire, mais une possibilité avant de repousser cette proposition, pourrait être celle dans la même ligne de pensée qui a conduit la délégation des États-Unis à nous faire cette proposition de compromis qui a été acceptée il y a un instant, de donner au comité qui s'occupe du statut des conventions internationales et qui a un mandat très large, parce que lorsqu'on dit étudier les questions qui se posent sur l'application, etc., cela donne la possibilité d'étudier n'importe quoi, de donner à ce Comité la possibilité de développer les idées qui étaient à la base de la proposition de la Fédération de Russie, il

y a trois ans, maintenant reprise jusqu'à ce matin, dans le but d'isoler s'il y a lieu, un autre sujet comme par exemple, celui que nous avons déjà examiné « État de lancement » qui pourrait être, par exemple, la situation des organisations internationales et en particulier de ces organisations gouvernementales qui ont été privatisées, ou d'autres questions qui se posent toujours dans l'application de l'une ou de l'autre des conventions internationales. Il s'agirait simplement d'élargir ou de préciser si on ne veut pas élargir, parce que c'est déjà très large, mais de préciser le mandat du groupe d'experts qui s'occupe des conventions internationales, dans le but de permettre à ce groupe de lire attentivement ces conventions et, si la question se pose, de proposer une étude particulière comme celle qui a été faite pour la notion d'État de lancement applicable à d'autres sujets qui demanderaient à être mis à jour ou qui demanderaient une réflexion majeure. Merci, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT :** Je vous remercie, M. le distingué représentant de l'Italie, de votre déclaration et de votre suggestion. [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs, nous allons procéder sur la base de la proposition que vient de nous faire le représentant de l'Italie pour ce qui est du mandat du Sous-Comité et de son groupe de travail sur les points figurant à l'ordre du jour de la prochaine session. Les États-Unis.

**M. S. MATHIAS** (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur le Président. Nous avons écouté avec beaucoup d'intérêt les commentaires bien articulés du représentant de l'Italie. Je dois dire toutefois, qu'à notre avis, ces deux questions portent un caractère quelque peu différent ou même très différent. La question du traitement du concept de l'État de lancement n'est en rien comparable à la suggestion selon laquelle le groupe de travail sur le point 4 s'occupe de cette question d'une convention globale universelle.

Comme je l'ai dit ce matin au cours des consultations informelles, notre préoccupation du problème à propos des efforts du Sous-Comité pour examiner ce concept d'une convention universelle, c'est que cela semble dire ou passer le message à tous ceux qui s'intéressent au droit spatial, qu'on essaye de supprimer, d'éliminer les traités existants et remplacer les traités actuels par un nouveau régime, c'est ça la seule interprétation de ces termes convention unique universelle. L'implication est que les traités existants sont remplacés par quelque chose de nouveau et aucune délégation ne pourrait garantir à qui que ce soit qu'une fois que ces négociations sur la convention universelle seront

lancées, qu'il n'y a aurait pas de changement dans les traités actuels, une fois que cette convention commencera à être élaborée, tous les points concernant le régime du droit spatial seront remis en question. C'est ça la logique même de ce processus. Donc c'est une façon de dire, d'examiner la façon dont le concept d'État de lancement s'applique, ceci relève pleinement du régime actuel, mais c'est tout à fait différent et, comme je l'ai dit ce matin, c'est quelque chose de beaucoup plus déstabilisant, c'est très déstabilisant de dire que nous allons envisager la possibilité d'avoir une convention universelle et globale, ce qui inévitablement pourrait entraîner un manque de confiance de la part de la communauté internationale dans les régimes en vigueur et pourrait entraîner une confusion quant à l'avenir du régime qui déterminera l'espace ou qui règlera les problèmes de l'espace. Merci.

**Le PRESIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je vais redonner la parole au représentant de l'Italie car il me semble effectivement qu'il souhaite réitérer le fond de sa proposition.

**M. C. ZANGHI** (Italie) : Je vous remercie, Monsieur le Président. En effet, il se peut que je me sois mal exprimé ou que tout de même il y ait eu un malentendu. J'ai évité expressément de parler de convention universelle, de parler de modification car je sais bien que cette idée n'a nullement requis le consensus et même une opposition ferme ce matin. C'est pour cela que je ne parle pas de reprendre l'ancienne terminologie, à savoir de parvenir à une sorte de convention unique. Ce n'est absolument pas le sens de mon intervention. C'était simplement de reprendre l'idée, pas le but, à savoir la possibilité, je le répète encore une fois, de voir si comme on l'a fait pour l'État de lancement, il y a d'autres notions qui méritent d'être interprétées, étudiées plus à fond comme ça a été le cas de l'État de lancement, sans toucher aux cinq traités existants, donc sans proposer nullement la convention unique, car je suis tout à fait conscient, comme le délégué des États-Unis vient de le dire, que mettre sur pied une révision globale cela aurait des conséquences très graves sur l'ensemble du droit de l'espace.

Mais si à côté de la notion État de lancement, on va étudier une autre notion ou une deuxième, une troisième, etc., ça ne touche nullement le contenu des cinq traités mais ça sert simplement pour éclaircir certaines notions qui peut-être ont été même la cause ou une des causes possibles au fait que certains États n'ont pas encore aujourd'hui ratifié l'un ou l'autre ou les cinq traités. Donc c'est simplement pour aider la mise en

application à savoir l'acceptation, la ratification des conventions, s'agissant de certaines notions comme on l'a vu à côté de l'État de lancement, il y en a d'autres qui méritent d'être étudiées plus à fond. Ce n'est pas une question de nouvelle convention unique ni de révision globale des conventions existantes. Merci.

**Le PRESIDENT** : Je vous remercie, M. le distingué représentant de l'Italie de votre clarification. [*interprétation de l'anglais*] : Y a-t-il une autre délégation souhaitant intervenir sur ce point précis de l'ordre du jour ? Je donne la parole au représentant de la Grèce.

**M. V. CASSAPOGLOU** (Grèce) : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Je dois aussi remarquer que l'objectif du groupe de travail sur le point 4 de l'ordre du jour est tellement étendu que permettre, comme vient de le dire notre éminent collègue de l'Italie, la possibilité de développer des idées et puis, en conclusion, revenir à la plénière du Sous-Comité de faire des propositions. À mon avis, cela n'empêche pas de développer des idées tout en étudiant cette situation plus ou moins insatisfaisante de la très très petite participation aux traités. C'est là que nous devons, surtout dans le cadre de ce groupe de travail, étudier et faire promouvoir la participation la plus vaste possible. Je crois que nous pouvons continuer comme nous sommes maintenant. Merci.

**Le PRESIDENT** : Je vous remercie, M. le distingué représentant de la Grèce. [*interprétation de l'anglais*] : Y a-t-il une autre délégation qui souhaite intervenir à ce stade ? Cela ne semble pas être le cas. Je pense que la conclusion serait la suivante : toute question qui pourra être abordée au cours de l'examen du point 4 de l'ordre du jour à la prochaine session du Sous-Comité juridique, aussi bien au sein du Sous-Comité qu'au sein du groupe de travail sur ce point précis, et certains problèmes comme ça a été le cas pour l'État de lancement, pourraient être abordés, examinés. Tel est l'accord concernant l'interprétation du mandat actuel du sous-groupe portant sur le point 4. Nous n'allons pas modifier le mandat tel que créé l'année dernière, mais nous sommes tombés d'accord que sur l'interprétation et le mandat on pourrait tenir compte de la proposition de l'Italie.

Y a-t-il d'autres orateurs qui souhaitent intervenir au titre de ce point d'ordre du jour, « Examen des autres points à inclure à l'ordre du jour pour la prochaine session du Sous-Comité », comme cela a été proposé par le coordonnateur et comme cela a été abordé pendant la plénière du Sous-Comité et bien sûr, suite à l'accord que nous venons de dégager quant à cette proposition

spécifique ? *Il en est ainsi décidé.* L'ordre du jour vient d'être approuvé.

Mesdames et Messieurs, à moins qu'il n'y ait une objection, puis-je considérer [*l'orateur s'arrête*]. Allez-y.

**M. V. CASSAPOGLOU** (Grèce) : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Si j'ai bien compris, nous allons terminer l'examen du point 10 de l'ordre du jour ou pas encore. Parce que je voudrais faire une proposition pour un point nouveau. Mais je ne suis pas sûr si nous pourrions commencer maintenant. Mais en tout cas, j'aimerais bien le citer et puis c'est à vous et à nos collègues de décider. Après la présentation de ce matin de notre distinguée collègue, Mme Schroeder des États-Unis, et l'expérience très proche que j'ai eue lors de la conférence de l'UIT il y a deux semaines, où nous avons établi un groupe de travail sur les questions relatives à l'implication du secteur privé dans les activités spatiales, il me semble opportun de peut-être ajouter, peut-être pas cette année, mais pour l'année suivante, mais en tout cas, je pose la question, si nous pouvons comme un nouveau point d'ordre du jour, proposer l'examen des questions relatives à l'implication du secteur privé dans les activités spatiales. Parce que je crois que, d'une manière plus ou moins institutionnalisée, nous pouvons beaucoup plus approfondir en examinant tous ces problèmes qui d'ailleurs découlent de l'application de l'alinéa 2 de l'Article VI du Traité sur l'espace. C'est la proposition nouvelle que j'ai voulu soumettre à l'examen des délégations ici présentes.

**Le PRÉSIDENT** : Merci bien, M. le distingué représentant de la Grèce. Si je vous ai bien compris vous l'avez faite à titre d'information, parce que la considération de l'ordre du jour pour la prochaine session a été terminée, cette procédure a

été complétée et nous ne pouvons pas maintenant continuer dans cette considération. Je vous remercie de votre information et peut-être l'année prochaine vous pourriez présenter cela à nos considérations au moment où nous voulons considérer l'ordre du jour pour la 43<sup>ème</sup> session du Sous-Comité.

[*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs les délégués, à moins qu'il n'y ait une objection, puis-je considérer que nous avons conclu l'examen du point 10 de l'ordre du jour, « Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la 42<sup>ème</sup> session du Sous-Comité juridique », et l'ordre du jour provisoire tel qu'amendé deviendra l'ordre du jour provisoire ? Il n'y a pas d'objections, *il en est ainsi décidé.*

Mesdames et Messieurs les délégués, je vais bientôt lever la séance afin, comme je vous l'ai déjà dit, de laisser au Secrétariat suffisamment de temps pour préparer tous les documents nécessaires pour que nous puissions adopter le rapport de la présente session. Mais avant de ce faire, je voudrais vous informer de notre programme de demain. Demain matin, nous allons commencer à adopter le rapport du groupe de travail portant sur les points 4, 6 et 9. Ensuite, nous allons passer à l'adoption du rapport du Sous-Comité. Bien sûr, le cas échéant, nous pourrions également utiliser l'après-midi pour travailler, mais je voudrais terminer le matin, donc je vais faire tous les efforts nécessaires pour terminer le matin, et j'espère que vous allez participer à cet effort. Avez-vous des questions ou des commentaires concernant le programme de travail pour demain ? Cela ne semble pas être le cas. La séance est levée.

*La séance est levée à 15 h 51.*